

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 12 septembre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

Date de convocation  
2 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le douze septembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle Bellevue à St Guiraud, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François – M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel – M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René – M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain – M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André – M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques – M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël – M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie – Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. LAURIAC Gérard – Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric -

**Absents excusés :** M. RUIZ Jean-François - M. ASTIE Michel

**Absents :** M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - Mme FOURNEL Michèle - M. SANCHEZ Norbert - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. GASTAN François

Monsieur Michel Astié donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Ghibaut

Monsieur René Gomez est désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**86-2005**

**Parc d'activités économiques « La Tour » à Montarnaud – Définition du périmètre de ZAC et concertation préalable**

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que le conseil communautaire a validé la réalisation d'un parc d'activités économiques sur la commune de Montarnaud, dénommé « La Tour ».

Pour la réalisation de cet équipement, la Communauté de communes envisage de créer une zone d'aménagement concerté à finalité économique sur le périmètre défini. Le programme d'aménagement de cette zone comprendra la viabilisation des terrains par la création de voiries et de réseaux reliés aux installations existantes sur la commune de Montarnaud et de Saint Paul et Valmalle, ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs et d'un raccordement au carrefour existant sur la RN109.

Monsieur R. Asensi précise que pour mener à bien cette opération, les études de maîtrise d'œuvre sont conduites par le groupement Coste Architecture – BRL-Espaces naturels – BÉT Gaxie.

Par ailleurs, à ce stade de la procédure et pendant toute la durée de l'élaboration du projet qui devrait aboutir à la création de la zone d'aménagement concertée, il convient d'organiser une concertation avec le public, conformément à l'article L 300.2 du code de l'urbanisme, selon les modalités suivantes :

- mise à disposition du public du dossier projet déposé en mairie et au siège de la Communauté de communes avec un registre permettant de recueillir les observations ou propositions,
- envoi d'un dossier projet aux administrations concernées,
- publication d'informations sur les supports de communication disponibles localement (journaux locaux, site internet et journal de la Communauté de communes, journal de la mairie de Montarnaud et de Saint Paul et Valmalle ...)
- organisation d'une réunion publique avec, notamment, les propriétaires fonciers concernés, les administrations et organismes consulaires intéressés, les représentants d'associations professionnelles ou locales.

**Le Conseil, Oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de se prononcer favorablement sur la définition du périmètre et du programme d'aménagement de la ZAC dénommée « La Tour » à Montarnaud
- de se prononcer favorablement sur les modalités de la concertation définies ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire pour la mener jusqu'à son terme

Fait à Gignac, le 14 septembre 2005

Le Président

Louis Villaret